

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE ROSNAY (VENDÉE)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie, le jeudi 15 mai 2025 à 19h00.

Affiché le 09/05/25,

Le Maire

Bergerette AULNEAU



ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations ;

Ressources Humaines

1. Mise à jour du tableau des effectifs suite avancement de grade

Finances

2. Participation aux Fonds d'aide aux Jeunes et au Fonds de Solidarité Logement

Institutions et Vie Politique

3. CCSVL – Adhésion au groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries.

Divers

4. Questions diverses ;
5. Informations diverses.